

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 04 juin 2024

Référence
2024_035

Objet de la délibération
Délibération portant sur l'achat et la mise en place de signalétique conformément à la charte élaborée par la communauté de communes Dômes Sancy Artense

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Date de la convocation
28 mai 2024

Date d'affichage
11 juin 2024

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 11 juin 2024

Et

Publication ou notification du : 11 juin 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène (arrivée à 21h), M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme FINET Hélène), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à M. NESME Emmanuel), Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Délibération portant sur l'achat et la mise en place de signalétique conformément à la charte élaborée par la communauté de communes Dômes Sancy Artense

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La communauté de communes Dômes Sancy Artense a élaboré une charte signalétique. Le déploiement des totems d'entrée de bourg et des RIS (Relais d'Informations Services) sont en cours et sont à la charge de la communauté de communes. Dans le cadre de cette charte, des préconisations de signalétique ont été apportées pour chaque commune afin de mettre en place une signalétique à sa charge. Ces préconisations comprennent notamment l'indication des lieux publics (stade, cimetière, église...) mais également la possibilité d'indiquer les producteurs locaux, des commerces.

Ainsi seule la signalétique répondant à la charte graphique sera acceptée sur la commune pour les producteurs locaux et les commerces.

La signalétique proposée par le cabinet de conseils pour le stade, le cimetière et le parking impasse des forsythias représente un coût d'environ 4 000 € HT.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE PROPOSER et DE LAISSER à la charge des producteurs locaux et des commerçants le prix des panneaux ;
- DE METTRE EN PLACE la signalétique pour le stade, le cimetière et le parking impasse des forsythias ;
- D'AUTORISER le maire à engager les démarches administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER